

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2008

SPÉCIALITÉ COMPTABILITÉ ET FINANCE D'ENTREPRISE
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Temps de préparation : 40 minutes.

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

Documents et matériels autorisés : liste des comptes du Plan comptable général et calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Sujet n° 8CFE15

À partir de vos connaissances et des documents fournis en annexes, vous traiterez les questions suivantes :

Première partie

- 1 - Définir l'escompte de règlement et préciser dans quel cas il est accordé.
- 2 - Indiquer le traitement comptable de l'escompte selon qu'il concerne un achat de marchandises ou une acquisition d'une immobilisation.
- 3 - Citer le principe comptable qui justifie l'ajustement des comptes de charges et de produits à l'inventaire.
- 4 - Dans un algorithme, on peut trouver une structure alternative. Expliquer ce dont il s'agit, vous pouvez vous appuyer sur un exemple pour répondre à cette question.

Deuxième partie

L'entreprise FRITZ fabrique des bureaux destinés essentiellement à des détaillants. Elle a l'habitude d'accorder une ristourne mensuelle à ses meilleurs clients.

- 1 - A partir de l'annexe 1, effectuer le lettrage du compte client Lacroix. Quel est l'objectif de ce travail ?
- 2 - Déterminer le montant du chiffre d'affaires HT du mois de mars réalisé avec le client Lacroix.
- 3 - À partir de l'annexe 2, déterminer le montant de la ristourne HT à accorder au client Lacroix.
- 4 - Indiquer la nature du document comptable relatif à la ristourne à envoyer au client Lacroix. Procéder à son enregistrement au journal.

Par ailleurs, l'entreprise FRITZ désire analyser sa rentabilité.

- 5 - Compléter le tableau de l'annexe 3 et commenter les résultats obtenus.
- 6 - Le tableau de l'annexe 3 a été réalisé avec un tableur, préciser les formules à saisir dans les cellules C4, D8, C15 et C21.

Annexe 1 - Compte 411010 Client Lacroix.

Date	Libellé	Lettrage	DEBIT	CREDIT
1/3/2008	à nouveau		1 956,50	
4/3/2008	facture DOIT N° 2456		1 663,03	
6/3/2008	chèque n° 37498208			1 000,00
10/3/2008	facture d'AVOIR n° AV819			415,76
15/3/2008	facture DOIT N° 2457		2 198,42	
18/3/2008	facture d'AVOIR n° AV820			549,61
21/3/2008	chèque n° 37498209			1 956,50
21/3/2008	chèque n° 37498210			1 648,81
24/3/2008	facture DOIT N° 2458		2 097,73	
26/3/2008	facture DOIT N° 2459		1 173,90	
28/3/2008	chèque n° 37498211			2 097,73
28/3/2008	facture DOIT N° 2460		2 934,75	
30/3/2008	chèque n° 37498212			663,03

Toutes les ventes facturées au client Lacroix sont soumises à la TVA au taux de 19,6 %.

Annexe 2 - Barème pour calculer la ristourne mensuelle.

Tranches de C.A. HT	Taux
de 0 à 5 000 €	1%
de 5 000 à 10 000€	2%
de 10 000 à 20 000€	3%
au-delà de 20 000€	5%

Annexe 3 - Tableau d'analyse de la rentabilité de l'entreprise FRITZ.

	A	B	C	D
1	Etude de la rentabilité de l'entreprise FRITZ			
2				Taux
3	Prix de vente d'un bureau		500,00	100 %
4	Charges variables unitaire			
5	Matières premières	167,00		
6	Main d'œuvre directe variable	62,50		
7	Autres charges variables	60,50		
8	Marge sur coût variable unitaire			
9				
10				
11	Charges fixes de l'exercice			
12	Dotations aux amortissements	312 500,00		
13	Autres charges fixes	1 625 000,00		
14				
15	Seuil de rentabilité en valeur			
16	Seuil de rentabilité en quantité			
17				
18	Nombre de bureaux vendus dans l'exercice	12 500		
19	Chiffre d'affaires de l'exercice			
20				
21	Marge de sécurité en valeur			(1)

(1) un message d'alerte apparaîtra en C21 si la marge de sécurité est nulle ou négative.